



Adoption simple d'une personne majeure - Délai des 6 mois dépassé

Par Pascal37

Bonjour,

J'ai fait une demande d'adoption simple pour une personne majeure (ma belle-fille). Le dossier complet a été envoyé en LRAR le 04/10/2024 au Tribunal Judiciaire de Tours (37). J'ai reçu l'accusé de réception.

Il est indiqué que le tribunal doit se prononcer dans un délai de 6 mois.
Les 6 mois sont passés mais je n'ai rien reçu.

Dois-je m'inquiéter ?

Je vous remercie pour votre expertise.

Cordialement.

Pascal.

Par Karpov

Bonjour,

Je viens d'adopter mon beau-fils de 50 ans (jugement de décembre 2024): ça a pris un an et d'après le notaire qui a envoyé le dossier au tribunal, ça a été rapide !

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

La justice est débordée et les délais en conséquence.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2973]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2973[ur]

Par Karpov

Rebonjour,

Moi aussi je pensais que le notaire avait envoyé un dossier complet: pas du tout !

Chaque tribunal a sa façon de travailler en matière d'adoption simple mais, dans mon cas, le tribunal a demandé des preuves qu'un lien affectif a été établi entre mon beau-fils et moi: j'ai donc fourni des photos et des témoignages écrits.

Cordialement

Par Pascal37

Merci pour vos retours.

Je ne m'inquiète donc pas.

Cordialement.

Pascal.